

## **Déclaration préalable du Se UNSA de la Charente, CAPD du 11 décembre 2012**

Le mépris avec lequel les enseignants ont été traités ces dernières années a laissé bien des stigmates.

Le nombre de collègues remis en cause par les parents d'élèves et les municipalités ne cesse de croître. Chacun se sent autorisé à remettre en cause la pédagogie de tel ou tel enseignant et à demander son remplacement.

Ainsi certains collègues se trouvent actuellement en congé maladie, avec toutes les incidences psychologiques et financières que cela entraîne (retrait de la journée de carence que nous continuons à combattre et passage à demi-traitement dans les cas les plus importants par suite d'un arrêt prolongé).

Le dialogue renoué avec les gouvernants ne doit pas occulter ce problème. Il est du devoir de notre hiérarchie de mettre en œuvre un traitement interne adapté et d'assurer une véritable défense publique des personnels remis en cause.

Ce qui est en jeu, c'est le respect des compétences et des rôles de chacun des partenaires œuvrant à l'éducation des élèves. L'écoute et le dialogue, si ils sont nécessaires, ne peuvent se faire que dans un contexte où chacun connaît ses prérogatives et ses missions.

A l'heure où le lourd chantier des rythmes scolaires est en marche, où la mise en place de la semaine de 4 jours et demi demandera dialogue et prises de décisions concertées, nous vous demandons d'être le garant du cadre qui permettra à chacun des partenaires et acteurs de l'école d'œuvrer à la réussite de tous les élèves.

Pour ce qui concerne le sujet de cette CAPD, le SE-UNSA continue à revendiquer la suppression de la hors-classe et la même progression pour tous s'alignant sur le rythme moyen d'avancement et avec un indice terminal porté à l'équivalent du dernier échelon de la hors classe actuelle.

Nous tenons à remercier les personnels qui nous ont donné tous les documents dans un délai raisonnable pour nous permettre d'effectuer dans de bonnes conditions nos missions de représentants du personnel.